

.....

NOM/PRENOM : _____

Adresse : _____ Code et Localité: _____

En qualité de : riverain – promeneur – cycliste – autres : _____

.....

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Tournai,

Concerné: Dossier PEU 2014/25/15-AD relatif à l'implantation d'un poulailler de 37 985 poulets de chair à Marquain.

Par la présente, je m'oppose à l'implantation d'un poulailler industriel sur le site de la Pannerie, notamment pour les motifs suivants :

- Importantes nuisances olfactives : odeurs nauséabondes permanentes de l'élevage, accentuées lors du chargement des poulets et des stockages et épandages sur les terres environnantes.
- Nuisances diverses dues aux nombreux charrois : risque d'accident accru, voirie non adaptée, dégradation de celle – ci, bruit, vibrations, transports nocturnes des volailles.
- Pollution des eaux de surface, des nappes souterraines, du sol et de l'air : Fumier de poulet riche en nitrates et phosphates, ... lavages et désinfections réguliers, chauffage au fuel, groupe électrogène au fuel. –
- Le type d'élevage : élevage intensif hors sol, confiné ne respectant aucunement le bien – être animal. Ce projet ne peut être qualifié d'agricole mais bien d'industriel.
- Pose un problème majeur de santé publique : celui de l'usage massif d'antibiotiques et de la résistance des bactéries pathogènes que cela induit.
- Le site de la Pannerie a un intérêt historique, sportif et touristique. Elle est traversée par un chemin ancestral reliant Tournai à Seclin et qui à cet endroit porte le nom de « Chemin de la Bataille de Bouvines », une partie est une ancienne chaussée romaine. Ce chemin a récemment été valorisé par le micro projet européen transfrontalier « *Europiat* ». Ce projet met à mal cette valorisation dont la ville de Tournai est partenaire.
- Dévalorisation d'un site abondamment fréquenté par des VTTistes, promeneurs et cavaliers empruntent celui – ci. Le chemin de la Pannerie représente une côte incontournable pour tout cycliste.
- Dégradations irréversibles et importantes dans une zone ayant un intérêt paysager, dernier poumon vert de Tournai – Ouest.
- Importants prélèvements d'eau dans la nappe, plus de 3 000 000 de litres/an sont estimés dans la demande de permis d'urbanisme ; il faut savoir que le site est proche de la zone de captage de Ere.
- Dévalorisation du patrimoine immobilier dans un rayon de 1, 5 km minimum.
- Risques d'extension de l'exploitation ultérieurement et effet « boule de neige ».
- Incohérence entre la politique de protection des nappes phréatiques, dernières richesses de nos sous-sols wallons et épandages massifs d'effluents chargés en Nitrates et Phosphates.
- Pas de création d'emploi local.

J'espère, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, que, soucieux de l'incidence d'un tel projet et de la qualité de vie de notre commune dont vous vous réclamez, vous tiendrez compte de mon avis et que vous vous opposerez fermement à ce projet d'exploitation à caractère industriel dans une zone sensible où les effets d'un tel projet peuvent avoir un impact destructeur sur l'environnement et la santé de la population.

D'avance, je vous remercie pour la suite que vous voudrez bien donner à ma demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de mes respectueuses salutations.

Date :

Signature :